

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE



Renseignements

GPSEO Athlétisme :

<https://www.gpseoathletisme.com/>

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme :

<https://mvsathle.sportsregions.fr/>

Art 1 : Organisateur

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme GPS&O Athlétisme, en partenariat avec La ville des Mureaux, la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme, le Comité Départemental d'Athlétisme des Yvelines, Mureaux Sport Évènements, organisent le **dimanche 23/11/2025** la 67ème édition du Cross des Mureaux.

Ce sera le 70^{ème} anniversaire du cross aux Mureaux.

L'édition 2025 a obtenu le Label National et permettra aux petits et grands de concourir sur le parcours le parcours originel du cross aux Mureaux (Parc de Bécheville).

En lever de rideau un cross populaire ouvert à tous et don à une association caritative **A+ dans le D+** œuvrant à faire participer des jeunes en situation de handicap (goélette) lors d'événements sportifs majeurs (marathon de Paris).

Art 2 : Parcours

Départs et arrivées des différentes courses se situent sur le parc de Bécheville avenue de la République aux Mureaux.

L'organisation se réserve le droit de toutes modifications.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Art 3 : Public

Le Cross National Île-de-France des Mureaux est ouvert aux licenciés FFA (**sauf Athlé Santé considérés comme non licenciés**), affinitaires et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins de 6 mois ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien de connexion du PPS : <https://pps.athle.fr>).

Art 4 : Label, Challenge Cross Country Tour National

Le Cross National Île-de-France des Mureaux est une épreuve à Label « National » de cross.

Les courses Élite hommes et Élite femmes ouvriront aux athlètes le droit à l'attribution de points pour le challenge Cross-country Tour National 2025/2026.

Art 5 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 6 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Art 7 : Sanitaires – Vestiaires

- Toilettes au départ
- Tentes vestiaires **non gardées**

Art 8 : Renseignements et inscriptions

Renseignements :

Site Internet : <https://www.gpseoathletisme.com/>
ou <https://mvsathle.sportsregions.fr/>

Les **engagements et paiement** se feront en ligne sur athlelive
(<https://athle.live>) **avant le 19 novembre 2025**

Prix des engagements :

Inscriptions individuelles licenciés FFA :

Licenciés Yvelines

Avant le 19 Novembre 2025 23h59),

- EA PO 3€
- A partir de benjamins 4€

Licenciés hors Yvelines

Avant **le 19 Novembre 2025 23h59**

- EA PO 5€
- A partir de benjamins 6€

Inscriptions individuelles Non licenciés (QR code Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») à transmettre lors de l'inscription :

Avant **le 19 Novembre 2025 23h59**

- EA PO 6€
- A partir de benjamins 8€

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Engagements sur place :

Licenciés FFA (sur présentation de la licence en cours de validité ou de la copie de la page d'écran SIFFA)

1 heure avant le départ de la course : 10€

Non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins de 6 mois ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien de connexion du PPS : <https://pps.athle.fr>).

1 heure avant le départ de la course : 12€.

Art 9 : Dossards

Les dossards seront établis par le Comité d'Organisation. Il est interdit de les modifier sous peine de ne pas être classé.

Si un athlète est absent, son dossard devra être remis à l'organisation.

En aucun cas il ne pourra servir à une autre personne.

Les dossards sont à retirer le **23 novembre 2025** à partir de 08h00 à l'espace "dossards".

Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 30mn avant le départ de la course.

Tout coureur participant à une course à laquelle il n'est pas inscrit ne sera pas classé.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 10 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Art 11 : Droit d'image

Par sa participation au Cross National des Mureaux Île-de-France, chaque concurrent autorise expressément Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, GPSEO Athlétisme (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette organisation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 12 : Récompenses

A) Individuelles

- Courses 2-3-4-5-7-8-9-10-12-13 : une coupe ou trophée aux trois premiers de chaque catégorie.
- Course1 Master : une coupe ou trophée aux trois premiers de M1 à M3
- Course 1 Master : une coupe ou trophée au premier de M4 à M10
- Course Elite Hommes ou Femmes : Une coupe ou trophée aux trois premiers ainsi qu'aux trois premiers espoirs et M0
- Grille de prix (voir le tableau en page 7).

En cas de **contrôle antidopage diligenté** le jour de l'épreuve, les prix ne seront remis aux individuels concernés, que lorsque les résultats **dudit** contrôle seront connus des organisateurs.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

B) Équipes

- Une coupe ou trophée pour la première équipe de chaque course.
- Grille de prix (voir le tableau en page 8).

On entend par ÉQUIPE les 4 premiers arrivants d'un même club toutes catégories confondues.

En cas d'ex-aequo, le club dont le 4ème équipier sera le mieux classé l'emportera. Le règlement « Championnat » s'applique à savoir 1 seul étranger ou muté admis par équipe.

Le nombre de concurrents retenu pour le classement par équipes sera de 4 pour toutes les catégories. En cas d'ex-aequo, le club dont le 4ème équipier sera le mieux classé l'emportera.

En cas de **contrôle antidopage diligenté** le jour de l'épreuve, le prix ne seront remis aux équipes concernées, que lorsque les résultats **dudit** contrôle seront connus des organisateurs.

Art 13 : Résultats

Ils seront traités par ordinateur sur place et affichés une heure au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également donnés sur Internet via QR CODE le jour même, Course par course.

Art 14 : Primes

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux athlètes concernés, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

Pour le paiement des dites primes, l'organisateur pourra exiger une pièce d'identité.

Dans tous les autres cas, les primes, divers non réclamés dans les 3 mois suivant la date de l'épreuve resteront acquis à l'organisateur.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Art 15 Cross populaire 70 ans et caritative

Course ouverte à tous à partir de 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs).
Pour les non licenciés FFA

Présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins de 6 mois ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien de connexion du PPS : <https://pps.athle.fr>

Les **engagements et paiement** se feront en ligne sur athle live (<https://athle.live/>) avant **le 19 novembre 2025** : **6€ et 2 € seront reversés à l'association caritative A+ dans le D+ œuvrant à faire participer des jeunes en situation de handicap (goélette) lors d'événements sportifs majeurs (marathon de Paris).**

La course sera chronométrée et le classement général sera affiché à l'issue de la course.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

PRIMES INDIVIDUELLES

Ces primes ne sont pas cumulables.

La prime versée à un athlète sera la plus importante de celles qui correspondent à son classement.

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux athlètes concernés, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

Pour le paiement des dites primes, l'organisateur pourra exiger une pièce d'identité.

Dans tous les autres cas, les primes, divers non réclamés dans les 3 mois suivant la date de l'épreuve resteront acquis à l'organisateur.

Cl't	Course 1 Masters Hommes	Course 6			Course 11		Course 6 Juniors Hommes	Course 6 Juniors Femmes
	Scratch	Scratch	Espoirs	Masters	Scratch	Espoirs	Juniors	Juniors
1	100 €	150 €	100 €	100 €	150 €	100 €	100 €	100 €
2	75 €	125 €	75 €	75 €	125 €	75 €	75 €	75 €
3	75 €	100 €	75 €	75 €	100 €	50 €	50 €	50 €
4	50 €	75 €	50 €	50 €	75 €			
5	50 €	75 €	50 €	50 €	75 €			

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

PRIMES PAR ÉQUIPE

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux équipes concernées, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

Dans tous les autres cas, les primes, divers non réclamés dans les 3 mois suivant la date de l'épreuve resteront acquis à l'organisateur

	Course 1 Masters Hommes	Course 10 Elite Femmes	Course 13 Elite Hommes
Classement	PAR EQUIPE	PAR EQUIPE	PAR EQUIPE
1	300 €	300 €	300 €
2	200 €	240 €	240 €
3	100 €	200 €	200 €

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

PLAN DU PARCOURS

Les Mureaux
Notre ville a du talent

70 ans du cross national des Mureaux
Dimanche 23 novembre 2025



RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

HORAIRES ET DISTANCES DU CROSS NATIONALE DES MUREAUX - Ile de France
Dimanche 23 novembre 2025 - Parc de Bécheville

N° de Course	Horaire	Catégories	Distances	Boucles
	9h00	Populaire 70 ans	5 320 m	1 PB + 1 MB + 1 GB
1	10h15	Master (M1 et plus)	8 640 m	4 GB
2	11h05	EAF	1 200 m	1 PB
3	11h15	EAM	1200 m	1 PB
4	11h25	Benjamines	2 520 m	2 PB
5	11h45	Benjamins	3 130 m	1 PB + 1MB
6	12h05	Elite Femmes et Junior M	6 450 m	3 GB
7	12h45	POF	1 200 m	1 PB
8	12h55	POH	1 200 m	1 PB
9	13h05	Minimes F	3 130 m	1 PB + 1MB
10	13h25	Minimes M	3 370 m	1 PB + 1 GB
11	13h45	Elite Homme	8 640 m	4 GB
12	14h35	CAH	4 260 m	2 GB
13	15h00	CAF et JUF	3 740 m	2 MB

Grande boucle	2070 m
Moyenne boucle	1810 m
Petite boucle	1200 m
Reprise de boucle	120 m

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Accéder aux Mureaux

Par l'autoroute

A 37 km de Paris, accès direct par l'A13,
à proximité de l'A14

Accès par la A15 via Meulan

Par le train

La gare SNCF permet un accès direct à la
gare Saint Lazare en 37 minutes

